

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**N° 2018/07**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 septembre 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS  
Mme COLLON Colette  
M. POIRON Jean-Pierre  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme DENIS Chantal  
Mme SERRAILLE Joëlle  
Mme GIROUD Sylvie  
Mme PERIAT Véronique  
M. ROCHARD Jean-François  
M. BISSAY David  
Mme RODET Chantal  
M. MUZELLE Robert  
M. TRIBOLET Didier

Excusé : M. PERRIER Guy

M. JF ROCHARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## **ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Avancement travaux Centre Bourg  
Réalisation d'une ligne de trésorerie
- ✓ Voirie
- ✓ Travaux église : lancement d'une souscription publique
- ✓ Promesse de vente à Cabinet SECO (Emplacement J. Vergnier)
- ✓ Fleurissement
- ✓ Raid Nature
- ✓ Projet éolien
- ✓ Approbation du règlement forains
- ✓ Subvention 60 € musée de la cravate Panissières
- ✓ Approbation du rapport financier 2017 de la SEDL
- ✓ Pour info : diaporama FOREZ EST sur les OM
- ✓ Questions diverses

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

### ⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 09.07.2018**

Séance du 09 Juillet 2018	
2018.06.01	Recrutement d'agents contractuels
2018.06.02	Modalité de versement du RIFSEEP
2018.06.03	Travaux monument aux morts : approbation travaux nettoyage et demande de subvention
2018.06.04	convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque publique
2018.06.05	FOREZ EST : Evaluation des charges transférées
2018.06.06	Aménagement du bourg : marché EUROVIA : approbation de l'avenant n° 01
2018.06.07	Approbation du rapport eau potable proposé par le SIEMLY
2018.06.08	DM 03 Commune
2018.06.09	DM 01 : Budget Assainissement
2018.06.10	Approbation de l'avenant au bail passe avec le club de l'amitie

### **1- Avancement des travaux du centre bourg**

Les travaux de voirie sont terminés. Il reste la partie éclairage public à finaliser, normalement cette semaine.... Le monument aux morts sera rénové et réparé début octobre puis une nouvelle plaque de marbre sera posée côté place, avant fin octobre. Pour le 11 novembre, la cérémonie aux monuments aux morts est préparée en lien avec la directrice de l'école. Diverses animations sont au programme.

### **L'inauguration de la place aura lieu le samedi 27 octobre.**

La suite des travaux devraient reprendre fin octobre, jusqu'au mois de mars. Il est rappelé qu'EPORA procède à la démolition et cède à la commune 60 % de la dépense et prend en charge 40 %.

Le cout global des travaux de centre bourg se montent à :

✓ Eurovia.....	280 857.00 €
✓ Fontaine-Mur.....	8 100.00 €
✓ SIEL.....	149 603.00 €
✓ Assainissement.....	82 929.00 €
✓ Monument.....	<u>12 717.00 €</u>
• <b>TOTAL TRAVAUX.....</b>	<b>535 056.00 €</b>
✓ EPORA :	<u>577 950.00 €</u>
• <b>TOTAL (Epora + travaux).....</b>	<b>1 113 006.00 €</b>

#### **SUBVENTIONS à percevoir :**

✓ DEPT (env. territorialisée).....	62 070 €
✓ Detr (État).....	145 658 €
✓ Région.....	70 000 €
✓ DEPT assainissement .....	16 000 €
✓ DEPT assainissement .....	6 500 €
✓ COCA DEPT.....	<u>139.914 €</u>
• <b>TOTAL .....</b>	<b>424 142 €</b>

**RESTE à financer..... 688 864 €**

Un emprunt de 500.000 euros a été réalisé pour le centre bourg. La commune devra autofinancer 188 864 euros qui représentent la dernière annuité à régler à EPORA en 2020.

Mme le Maire rappelle que 2 lots sont encore à vendre au Lot des Violettes, ce qui représente 89.000 euros nets.

De plus, Forez Est doit racheter à la commune les deux ZA (les Gagères et les 4 croix). Cette rétrocession aurait du avoir lieu en 2017, mais elle n'aura lieu que fin 2018 / début 2019. Nous comptons sur cette rétrocession pour avoir de la trésorerie en attendant les subventions mais étant donné que ce ne sera pas possible avant début 2019, Mme le Maire a demandé à la Caisse d'Epargne de nous accorder une ligne de trésorerie de 500.000 euros. Elle sera mise à disposition dès fin septembre pour un an, au taux de 0,85% applicable uniquement sur ce qui aura été utilisé. Cette ligne de trésorerie n'impactera pas le budget qui, lui, reste identique. Il s'agit seulement de faire face provisoirement, en attendant de percevoir les retours des ZA et des subventions.

M. POIRON demande si les coûts donnés par EPORA sont définitifs et si on risque d'avoir des surprises après l'ouverture de l'appel d'offres. Madame le Maire répond qu'EPORA est spécialisé dans de telles opérations et qu'ils prévoient toujours plus que le coût final.

Madame PERIAT demande pourquoi une reprise du trottoir n'a pas été faite vers la maison médicale.

Madame le Maire répond qu'il a été fait au mieux en fonction du budget et notamment pour que cela rentre dans le montant du marché. Le trottoir entre la maison médicale et le carrefour de la route de St-Cyr était beaucoup moins détérioré que celui entre l'école et la Mairie, qui n'a pas été repris en totalité, mais seulement aux endroits où les trous étaient très nombreux et posaient des problèmes, non seulement aux enfants (cantine) mais également aux personnes âgées qui marchaient le plus souvent sur la chaussée. Il s'agit d'une amélioration apportée en sachant que les trottoirs ne seront pas refaits avant au moins 6 ou 7 ans, il fallait réaliser le minimum pour qu'ils puissent perdurer le plus longtemps possible.

## **2- Voirie**

Madame le Maire met en évidence le travail réalisé par M. Jean-Pierre POIRON pour étudier et négocier les devis de voirie. Il a repris ligne par ligne les propositions.

Il explique qu'il a fait remonter jusqu'à la communauté de communes les incohérences du marché. Il a eu l'appui d'un conseiller technique et a été amené à reconsidérer la manière de faire dans les réparations.

Beaucoup d'enrobés à froid ont été utilisés pour la réalisation des travaux de réparation par les agents de la voirie et un agent de Ste-Agathe.

Les travaux de voirie qui seront réalisés par EIFFAGE devraient intervenir courant septembre pour être terminés d'ici fin octobre.

Il précise que la réparation des trottoirs n'a pas été financée sur le budget voirie campagne. Madame le Maire explique qu'elle a fait réaliser les tronçons de trottoirs qui lui paraissaient le plus dangereux tant pour les personnes âgées que pour les enfants.

### **3- Travaux église : lancement d'une souscription publique**

Madame le Maire explique qu'il y a beaucoup d'infiltrations sur la partie haute de l'église, ce qui endommage la peinture et engendre des moisissures. Ne sachant pas dans quel état étaient le toit et les tuiles, Mme le Maire a fait intervenir les toitures BARSKI pour réaliser un diagnostic. Il s'avère que les tuiles sont bonnes et un devis a été établi pour 11 000 € HT. Il conviendrait également de procéder à la réfection des peintures intérieures pour 55 000 € environ ainsi qu'à la réparation des moteurs des cloches puisque deux seulement fonctionnent actuellement sur les cinq existants.

Madame le Maire propose de lancer une souscription et de déposer un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **4- Promesse de vente à Cabinet SECO (Emplacement J. Vergnier)**

Madame le Maire explique qu'elle a signifié à NEHOME qu'elle mettait fin à la promesse de vente, compte tenu du fait que le nombre de personnes intéressées par le projet présenté s'avérait insuffisant.

Par ailleurs, Madame le Maire explique qu'elle a rencontré une Société qui propose de réaliser des maisons jumelles à des prix corrects. De plus, ils proposent la location, la location-vente, ou la vente.

Madame le Maire propose de passer une promesse de vente avec cet investisseur moyennant la somme de 20 000 €, prix identique à celui qui avait été proposé à NEHOME, pour un terrain de 1 500 m<sup>2</sup> environ. Elle rappelle que ce terrain a été rétrocédé par le Toit Familial à la commune, moyennant l'€uro symbolique, et que de nombreuses demandes d'appartements sont faites régulièrement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **5- Fleurissement**

Madame le Maire rappelle que la commune concoure pour obtenir la 1<sup>ère</sup> fleur. Rentrent en ligne de compte : l'entretien des espaces, la propreté, l'environnement, le zéro phyto, etc., et pas seulement les fleurs en elles-mêmes.

Certaines pratiques, telles que le Paillage, les économies d'eau, la pérennisation des massifs, le gain de temps, sont autant de points qui sont pris en compte dans le classement.

Le cimetière est l'endroit le plus sensible au niveau de l'entretien.

Entre les stèles et le goudron des allées, dans les interstices, un essai de plantation de graines de fleurs de pied de murs sera réalisé pour remplacer les mauvaises herbes, ainsi ces espaces seront enherbés avec des fleurs.

M. POIRON signale que certains produits seront testés pour éradiquer les mauvaises herbes.

Ce concours nous fait progresser sur ces pratiques.

Dans le centre bourg, 3 arbres seront plantés afin d'introduire de la verdure.

Mr Muzelle fait remarquer que l'on pourrait mieux faire aux entrées du village, il est vrai qu'avec la sécheresse les espaces verts ont beaucoup souffert.

Le Comité de Fleurissement passera l'année prochaine début septembre et on tentera d'obtenir la 1<sup>ère</sup> fleur, un label prisé par de nombreuses communes.

Le passage du jury du concours communal est prévu pour ce mercredi **12 septembre**. Dany Escofet fait remarquer qu'il n'y a que 12 maisons, et qu'il est dommage que la rue principale ne soit pas plus fleurie, notamment aux fenêtres.

## **6- Raid Nature 42**

Le Raid Nature aura lieu ce dimanche. Il s'agit d'une course d'orientation organisée par le Département et le Comité Olympique de Courses d'Orientation. C'est la première fois qu'elle a lieu sur les monts du Lyonnais.

Il s'agit de courses par équipe. Une course « sportive » de 65 km et qui passe par le pont marteau, un raid « découverte » de 25 km, et deux circuits de 15 km, l'un pour la famille, et l'autre en handisport.

Plusieurs activités seront également proposées : A la halle du randonneur, il y aura de l'escrime, sur la place Fouillat, du basket, du tir à l'arc au château de Chenevoux et des descentes en rappel du haut de la Tour Matagrín.

Plusieurs courses d'orientation auront lieu également dans Violay et une plus ludique via Randoland.

Les médias seront présents avec TL7, le progrès, le Pays etc... Il s'agit d'une bonne opération médiatique pour la commune.

Le comité olympique aurait besoin d'une vingtaine de bénévoles pour orienter les participants vers les parkings le matin, jusqu'à ce qu'ils soient complets.

## **7- Projet éolien**

Madame le Maire signale qu'elle a été recontactée, avec les maires de Joux et St-Cyr, par la société RES, sachant qu'il n'y aura pas d'éolienne sur Violay, mais elles seront visibles de la tour Matagrín. Elle pourrait en implanter entre 6 et 7. Notre difficulté est un habitat diffus et on ne peut avoir des éoliennes à moins de 500 mètres des habitations.

Néanmoins, Madame le Maire demande à bénéficier de mesures compensatoires, notamment par une « Maison de l'éolien », permettant de façon ludique et pédagogique de présenter la filière éolienne, et qui correspondrait à notre développement touristique. Elle a également évoqué la possibilité pour les particuliers de prendre des parts dans la production d'électricité. Des mesures compensatoires seront étudiées également avec les chasseurs si besoin.

La transition énergétique a été votée par le gouvernement et doit être mise en place rapidement, il s'agit de profiter de l'opportunité.

## **8- Approbation du règlement forains**

Chaque année le règlement est adapté. Il concerne la circulation, le stationnement etc... Le Conseil Municipal l'approuve.

## **9- Subvention 60 € musée de la cravate Panissières**

Le musée de la cravate et du textile de Panissières et le musée du tissage et de la soierie de Bussières organisent « les 48 h de la création en terre de tisseurs » du 09 au 11 novembre 2018. En vue de créer un prix « terre de tisseurs », Il est proposé de voter une subvention de 60 €. La journée de clôture aura lieu le 11 novembre.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 60 €.

## **10- Approbation du rapport financier 2017 de la SEDL**

Le Conseil Municipal approuve le rapport financier 2017 qui peut être consulté en Mairie par toute personne intéressée.

## **11- Pour info : diaporama FOREZ EST sur les OM**

Madame le Maire présente le diaporama. Ci-joint lettre info qui vient de nous parvenir par mail.

## **12- Questions diverses**

- Mme le Maire demande une réunion de la commission du budget cette fin d'année afin de préparer le budget 2019.
- M. Laurent BERGER a mis ses deux commerces en vente.



- M. BOINON ne viendra plus sur le marché le dimanche à partir du mois d'octobre.

- **Commission jeunes** : JP Poiron et J. Serraille

Situation à ce jour : le panneau de basket a été installé sur la place. Le terrain de tennis a été démonté par les Ets Linder qui ont récupéré leur terrain.

Une entreprise a été reçue par rapport à l'installation d'un équipement sur le terrain de foot appartenant à Mme RIVIERE. En ce qui concerne la maîtrise foncière, le bail va jusqu'en 2021. Ce terrain a été réalisé afin de le mettre à disposition des jeunes, entre autres, pour le lotissement Chez Blanc. La parcelle de l'emplacement de la résidence Jacques Vergnier avait été également recensée comme point possible, mais compte tenu qu'elle est constructible, elle est plus appropriée pour la réalisation d'un projet immobilier.

Madame le Maire rappelle les projets prioritaires qui ont été réalisés depuis 10 ans : La station d'épuration, la salle des sports et la salle J. et M. Gros, la salle Dussud, et le Centre bourg. Tous ces travaux étaient malheureusement indispensables pour le village, et les équipements sportifs sont mis à disposition des écoles, des associations pour les jeunes et les moins jeunes.

Elle est consciente que les installations sportives extérieures ne sont pas modernes et ne correspondent pas aux installations à la mode aujourd'hui. Mais elle précise que ces installations de type « city parc » sont onéreuses et sont parfois utilisées pendant 2 ou 3 ans, en étant souvent dégradées. Elle explique que les investissements devront être réduits pendant les 4 années à venir pour assumer ce qui a été réalisé ces dix dernières années et qui était prioritaire.

JF Rochard fait remarquer que le terrain de foot ne correspondait pas à une demande, Violay n'ayant jamais eu de club de foot, et ce terrain peut être reconsidérer sous une autre forme.

Il semble donc opportun de se pencher sur un projet pour les jeunes qui ne soit pas obligatoirement axé sur un phénomène de mode mais qui corresponde à un besoin évolutif, au coût maîtrisé.

- **Arrêt de car scolaire**

Suite à la fermeture de l'accès au parking Linder, le car de ramassage scolaire ne peut plus faire demi-tour, et l'arrêt du car pour les élèves du collège de Feurs, sera donc transféré Place Fouillat.

Les départs pour Tarare et Panissières devraient rester place de la Mairie, mais, en attente toutefois de confirmation.

- **DM budget principal**

Transfert de crédits : article 6718 : + 242 € - article 64111 / - 242 €

- **Prochaines réunions**

✓ **16 octobre**

✓ **20 novembre**

Fait à Violay, le 10 septembre 2018

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT



Après avoir évoqué les changements d'organisation liés aux déchèteries, à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et papiers recyclables, effectuons un zoom sur les collectes annexes qui seront proposées (ou supprimées) et les réflexions en cours sur l'aménagement des points de regroupement.

## → Quelles autres collectes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ?

### 1. Une collecte étendue pour les cartons des commerçants en réflexion (centre-bourgs uniquement)

Actuellement, une collecte des cartons pour les commerçants est organisée sur les communes de Feurs et Chazelles-sur-Lyon. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il a été décidé d'étendre cette collecte aux commerçants des **centre-bourgs** des communes de **plus de 3000 habitants**, à savoir :

- Balbigny
- Chazelles-sur-Lyon
- Feurs
- Montrond-les-Bains
- Panissières
- Veauche

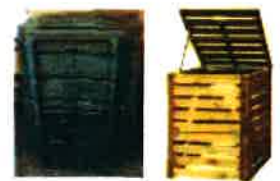


La collecte sera réalisée en priorité par une association. Des négociations sont encore en cours. Les modalités de collecte sont encore à définir (quantité, conditions de dépôts et périmètre exact de ramassage pour chaque commune, qui sera limité aux « hyper-centres »).

### 2. Une collecte de biodéchets à l'étude et développement du compostage

Les élus de Forez-Est ont validé une solution « panachée » pour la gestion des biodéchets du territoire. Tout d'abord, il sera étudié la possibilité de mettre en place une collecte en porte-à-porte des biodéchets en milieu dense (pour les habitants des centre-bourgs des communes de plus de 2500 habitants), pour les gros producteurs (entre 6 et 10 tonnes/an) et pour les logements collectifs situés à proximité des axes routiers principaux. Le futur marché de gestion des déchets ménagers de la CCFE prévoit le développement de cette collecte, **sans obligation**. Il nous faut mieux connaître le gisement potentiel de biodéchets et affiner les coûts liés à la conteneurisation, au ramassage et au traitement de ce flux avant de prendre une décision.

Ensuite, afin d'accompagner la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles sur certains secteurs du territoire, il a été décidé de développer la pratique du compostage. La CCFE proposera à tous ses habitants des composteurs individuels à tarifs préférentiels.



### 3. Suppression de la collecte du verre pour les commerçants

Actuellement, une collecte du verre en porte-à-porte est organisée pour certains commerçants du centre-bourg de la commune de Feurs. Au regard du peu de tonnage collecté et de la présence de plusieurs points d'apport volontaire réservés au dépôt du verre, il a été décidé de ne pas étendre cette collecte en porte-à-porte et de la supprimer complètement.



### 4. Suppression des mises à disposition de bennes pour les centres techniques municipaux

Actuellement, la CCFE finance la mise à disposition de bennes « déchets verts » et « tout venant » pour quelques communes. Cette gestion est coûteuse. Il a été décidé de stopper ce service. Il existe d'autres solutions alternatives. Par exemple, le développement du **broyage** et du **paillage** par les communes pour une gestion des déchets verts à la source. Ce qui pourrait permettre d'impulser une attitude éco exemplaire dans la gestion des espaces verts publics, pour réduire les transports et les volumes apportés en déchèterie et supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires.



## 5. Suppression de la collecte en porte-à-porte des encombrants

La CCFE collecte des encombrants en porte-à-porte sur une partie de son territoire (ex CC Pays de Saint-Galmier, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Médard-en-Forez et auparavant ex CC Feurs-en-Forez). Ce ramassage est réalisé 2 fois par an, à l'automne et au printemps). Les tonnages collectés sont faibles, et avec l'élargissement des horaires d'ouverture de nos déchèteries entre autres, les élus de Forez-Est ont décidé de ne plus proposer ce service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### → Réflexion sur les points de regroupement

Pour rappel, les usagers de l'ex CC des Collines du Matin, des communes de Chazelles-sur-Lyon et Saint-Médard-en-Forez ne possèdent pas de bacs individuels pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr). La CCFE va procéder à la conteneurisation de tous ces usagers. La collecte sera mixte et s'effectuera en porte-à-porte ou en points de regroupement (conteneurs collectifs) pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bacs (en centre-bourg notamment) ou qui ne sont pas desservis par le camion pour des raisons de sécurité.

#### 1<sup>ère</sup> étape : recherche d'emplacements potentiels...

Un travail est en cours, avec les communes concernées, pour cibler des emplacements potentiels de points de regroupement dans les centre-bourgs.

#### 2<sup>ème</sup> étape : cibler les foyers concernés...

Lors du dernier trimestre 2018, via l'enquête réalisée auprès de tous les foyers, la CCFE pourra déterminer tous les usagers concernés par une impossibilité de stockage de bacs individuels et calculer un volume théorique de déchets à détourner sur un point de regroupement.

#### 3<sup>ème</sup> étape : mise en place de bacs 4 roues et suivi des quantités de déchets produits...

La CCFE mettra en place, sur les emplacements validés avec les communes concernées, les points de regroupements avec des poubelles de type « 4 roues » sans aménagement spécifique. L'objectif étant de quantifier le gisement de déchets réellement produits avant de procéder à un éventuel aménagement définitif.

Pendant le marché de gestion des déchets à venir, les élus de Forez-Est ont validé le développement progressif de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles en apport volontaire par la mise en place de conteneurs aériens, semi-enterrés, ou enterrés dans les centre-bourgs, sous conditions à définir.



Ex : conteneurs semi-enterrés



Ex : conteneurs enterrés



Ex : conteneurs aériens

La CCFE possède un marché pour la fourniture et la pose de ces 3 types de contenants (hors étude d'implantation et terrassement).

#### 4<sup>ème</sup> étape : une première vague d'aménagement...

La collecte en apport volontaire est différente de la collecte en porte-à-porte. Elle est réalisée à l'aide d'un camion grue spécifique. Le futur marché de gestion des déchets rend possible cette collecte en apport volontaire **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 20 points de collecte** (une collecte n'est optimisée qu'à partir d'une vingtaine de points).

#### 5<sup>ème</sup> étape : une deuxième vague d'aménagement...

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous pourrons étendre cette collecte en apport volontaire de **20 points de collecte supplémentaires** (40 points au total).

La prochaine lettre d'information sera dédiée à la communication et aux moyens qui seront mis en œuvre pour accompagner nos usagers à la mise en place du nouveau marché de gestion des déchets ménagers et des changements opérés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.